



Mairie de Lachy
51120
Tel : 0326805897
mairielachy@orange.fr

Objet : Arrêté de circulation – Vide Grenier

Le Maire de la commune de Lachy,

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales et notamment les articles L2212-1 et L2213-1 à 5,

Vu le Code de la Route,

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relatives aux droits des libertés des Communes, des Départements et des Région

Considérant l'organisation d'un vide grenier par le comité des fêtes de Lachy le dimanche 16 juin 2019

ARRETE

Article 1 – le dimanche 16 juin 2019 de 5h30 à 17h30 les emplacements suivants seront exclusivement réservés à l'installation des exposants :

- Rue des Sources
- Foyer des Sources

Article 2 – la circulation et le stationnement seront interdits sur l'ensemble des zones mentionnées ci-dessus, excepté pour le montage et le démontage aux horaires fixés par l'organisatrice.

Article 3 – la circulation sera maintenue pour les véhicules municipaux et de secours.

Article 4 – la signalisation correspondante sera mise en place et conservée par les soins de l'organisatrice.

Article 5 – Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 6 – Ampliation

- Présidente du Comité des Fêtes
- La gendarmerie de Sézanne

LACHY, le mardi 30 avril 2019

